

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHASSADAPT : une appli gratuite pour déclarer ses prélèvements

10 octobre 2018 à Issy-les-Moulineaux

C'est une grande première pour le monde cynégétique puisque la FNC met à disposition de tous les chasseurs une application innovante : CHASSADAPT.

Dès aujourd'hui, les chasseurs de gibier d'eau, de tourterelles ou de Grand tétaras peuvent déclarer leurs prélèvements en temps réel à l'aide de leur smartphone.

Comment procéder ? C'est très simple, en téléchargeant dans l'Apple store ou Googleplay, l'application CHASSADAPT. Gratuit, ce « carnet de chasse numérique » a pour vocation d'être l'outil officiel pour déclarer facilement ses prélèvements.

Cette application a été mise en place dans le cadre de la gestion adaptative des espèces, un des piliers de la réforme de la chasse actée par le chef de l'État.

Pour cette première année il sera possible aux chasseurs de déclarer leurs prélèvements d'oie cendrée, de courlis cendré, de barge à queue noire, de fuligule milouin, de tourterelle des bois et de grand tétaras.

Par ailleurs est également testé auprès de 1 000 chasseurs de 7 départements (21, 35, 40, 42, 62, 66, 76) la dématérialisation du carnet papier bécasse.

L'application a été conçue pour que tous les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel, même sans réseau internet, sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvement.

Cette application, développée par la FNC et propriété des chasseurs de France, est un « carnet de chasse numérique » gratuit, simple et pratique d'utilisation. Elle a été réalisée en coopération avec la police de l'ONCFS.

Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue de cette première année avant d'étendre à d'autres espèces cette application et à proposer aux chasseurs de bécasse la dématérialisation du carnet papier.